

## **Procès verbal**

Le jeudi 13 mars 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN maire.

Secrétaire de la séance : Sylvie AFANYAN

**Présents** : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

**Représentés** : Jean-Luc LE MIGNON par Albane ANCELIN

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

- Vote du compte de gestion 2024

- Vote du compte administratif 2024

- Affectation du résultat de fonctionnement

- Vote du taux des taxes 2025

- Vote du budget primitif 2025

### **Délibérations du conseil** :

BUDGET PRIMITIF 2025 (N° D\_2025\_010)

## **Objet : Budget primitif 2025**

Madame le Maire présente le budget primitif 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver :

- Le budget de d'exercice 2025 par chapitre, tel que présenté ci-dessous, étant rappelé que :
- La section de fonctionnement s'établit à 539.019,46 € avec :
  - En dépenses :

Chapitre 011	Charges à caractère général	<b>117.700,00</b>
Chapitre 012	Charges de personnel	<b>20.000,00</b>
Chapitre 014	Atténuations de produits	<b>4.525,26</b>
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	<b>225.600,94</b>
Chapitre 68	Dotations aux provisions	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	<b>151.193,26</b>
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert	<b>0,00</b>

- En recettes :

Chapitre 013	Atténuation des charges	<b>0,00</b>
Chapitre 70	Produits des services	<b>2.500,00</b>
Chapitre 73	Impôts et taxes	<b>117.250,00</b>
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	<b>83.600,00</b>
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	<b>10.000,00</b>
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert	<b>0,00</b>
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	<b>325.669,46</b>

- La section d'investissement s'établit à 262.000,00 € avec :

- En dépenses :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	<b>10.000,00</b>
Chapitre 204	Subvention équipements versées	<b>120.000,00</b>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	<b>80.000,00</b>
Chapitre 23	Immobilisations en cours	<b>0,00</b>
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	<b>2000,00</b>
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	<b>50.000,00</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté	<b>0,00</b>

- En recettes :

Chapitre 13	Subventions d'investissement (hors 138)	<b>30.000,00</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	<b>10.000,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>0,00</b>
Chapitre 138	Autres subventions invest. non transférables	<b>0,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	<b>151.193,26</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert	<b>20.000,00</b>
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	<b>50.000,00</b>
R 001	Solde d'exécution d'investissement	<b>806,74</b>

- Soit un total général de recettes et de dépenses égal à 801.019,46 €.

Délibération :

vote des taxes (N° D\_2025\_008)

Madame le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2025 au même niveau que ceux de 2024 soit:

- Pour la taxe foncière (bâti) : 33,99 %
- Pour la taxe foncière (non bâti) : 24,48%
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,84%

Le conseil après en avoir délibéré, décide d'appliquer pour l'année 2025 les taux ci-dessus.

Délibération :

Affectation du résultat de fonctionnement - hte maison (N° D\_2025\_007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCELIN Albane

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 325 669.46**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	269 902.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 618.10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>55 766.81</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>325 669.46</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>325 669.46</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	325 669.46
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCELIN Albane

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 325 669.46**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	269 902.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	60 618.10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>55 766.81</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>325 669.46</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	325 669.46
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.

Délibération :

Vote du compte administratif - hte maison (N° D\_2025\_006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCELIN Albane

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par ANCELIN Albane après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 086.37			269 902.65	35 086.37	269 902.65
Opérations exercice	64 344.03	100 237.14	184 617.13	240 383.94	248 961.16	340 621.08
Total	99 430.40	100 237.14	184 617.13	510 286.59	284 047.53	610 523.73
Résultat de clôture		806.74		325 669.46		326 476.20
Restes à réaliser						
Total cumulé		806.74		325 669.46		326 476.20
Résultat définitif		806.74		325 669.46		326 476.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.

Délibération :

Vote du compte de gestion - hte maison (N° D\_2025\_005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANCELIN Albane

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, le jour, mois et an que dessus.

Délibération :

Président de séance

Secrétaire de séance